



COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

PROCÈS-VERBAL N°12

Réunion du :	Jeudi 30 mars 2023
À :	14h00
Présidence :	M. Patrick SCALA
Présents :	MM. Patrice BULLY, Pierre ALCOVERRO, Jean Claude TOURREL, Patrice MBEG
Excusé(s) :	Néant
Assiste(nt) à la séance :	MM. Enzo TELES, Alternant et Loris VOLTZ, Référent Administratif

DISTRICT DES ALPES

CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

1.1 Classements initiaux

GREOUX LES BAINS – STADE ALEXIS PAYAN – NNI 40940102

Cette installation n'a jamais été classé.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement initial en niveau T7 PN en date du 09/09/2022 et des documents transmis :

- Imprimé de classement en date du 09/09/2022.
- Rapport de visite en date du 09/09/2022.

Au regard des éléments transmis, la CRTIS prononce le classement de cette installation sportive en niveau T7 PN jusqu'au 09/09/2032.

1.2 Confirmations de Niveau de classement

1.3 Changements de Niveau de classement

LA SAULCE – STADE MUNICIPAL – NNI 51620101

Cette installation était classée en niveau T5 PN jusqu'au 19/11/2022.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T6 PN en date du 21/10/2022 et des documents transmis :

- Imprimé de classement en date du 21/10/2022.
- Rapport de visite en date du 20/10/2022.

La Commission prononce, le classement de l'installation en T6 SYN jusqu'au 21.10.2032 sous réserve de la levée des non-conformités mineurs ci-dessous :

- Le Traçage des zones techniques
- Le désencombrement du vestiaire des Officiels

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

BARREME - STADE DE LA PRADELE NNI : 40220101

Cette installation était classée en niveau T7 jusqu'au 24/11/2022.

La CRTIS prend connaissance de la demande de retrait de classement de l'installation sportive DE LA PRADELE à la suite du courrier reçu par Monsieur le Maire de la Commune de BARREME envoyé par le District des Alpes eu égard au fait qu'aucune rencontre n'est programmée sur l'installation en rubrique.

La Commission prononce le retrait de classement de l'installation sportive jusqu'au 25 novembre 2032.

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

3.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

3.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

3.4 Réfection Bloc vestiaires

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4.1. Classements initiaux

4.2. Confirmations de Niveau de classement

4.3. Changements de Niveau de classement

5. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

6. AFFAIRES DIVERSES

CLASSEMENT DES ECLAIRAGES

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de Niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de Niveau de classement

2.3 Changement de niveau de classement

3 CLASSEMENT DES ECLAIRAGES FUTSAL

3.1. Classements initiaux

3.2. Confirmations de Niveau de classement

3.3 Changement de niveau de classement

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

5. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE COTE D'AZUR

CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de classement

BLAUSAC - STADE JOSEPH MERCERON - NNI : 60190101

Cette installation était classée en niveau T5 jusqu'au 09/09/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau T5 SYN de l'installation sportive et des documents transmis :

- Rapport de visite en date du 02/11/2021.
- Imprimé de classement en date du 02/11/2021.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en T5 SYN jusqu'au 03/11/2032.

1.3 Changements de Niveau de classement

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

3.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

3.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

3.4 Réfection Bloc vestiaires

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4.1. Classements initiaux

4.2. Confirmations de Niveau de classement

4.3. Changements de Niveau de classement

5. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

6. AFFAIRES DIVERSES

NICE – STADE LAUVETTE 4 / LAUVETTE 5 – NNI 60880504/60880505

À la suite du rapport de match des Officiels en date du 05/12/2022 faisant état que les terrains de la LAUVETTE 4 et 5 nécessitaient un retraçage des délimitations de l'aire de jeu.

Le terrain est jugé impraticable jusqu'à la mise en conformité des éléments cités ci-dessus.

CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGES

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

1.1. Classements initiaux

CANNES – STADE CHEVALIER 2 – NNI 60290202

Cette installation n'a jamais été classée.

Pris connaissance de l'imprimé de classement en date du 29/11/2022, et des mesures d'éclairages réalisées

- Installateur : INEO
- Date de création : 01/12/2022
- Marque des projecteurs : PHILLIPS
- Aire de jeu : 105x64
- Puissance par projecteur : 1500 watts
- Nombre total de projecteurs : 12
- Implantation latérale et symétrique : 8 mâts de 18 mètres de hauteur de feu et à 3,50 mètres de la ligne de touche.

- Type de sources lumineuses : **LED**
- Eclairage Moyen : 216 Lux
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.62
- Rapport (U2h) Facteur d'Uniformité : 0.86

Au regard des éléments transmis, La Commission prononce le classement de l'installation sportive en niveau E6 jusqu'au 01/12/2026.

SAINT CEZAIRE SUR SIAGNE – STADE ANDREIS PASCAL TRASTOUR 2 – NNI 61180102

Cette installation n'a jamais été classée.

Pris connaissance de l'imprimé de classement en date du 29/11/2022, et des mesures d'éclairages réalisées

- Installateur : Non renseigné
- Date de création : Non renseigné
- Marque des projecteurs : MAZDA
- Aire de jeu : 105x65
- Puissance par projecteur : 2000 watts
- Nombre total de projecteurs : 12
- Implantation latérale et symétrique : 4 mâts de 16 mètres de hauteur de feu et à 3,50 mètres de la ligne de touche.
- Type de sources lumineuses : **Autre**
- Eclairage Moyen : 193 Lux
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.34
- Rapport (U2h) Facteur d'Uniformité : 0.53

Au regard des éléments transmis, La Commission prononce le classement de l'installation sportive en niveau E7 jusqu'au 09/12/2023.

CANNES – STADE CHEVALIER 3 – NNI 60290203

Cette installation n'a jamais été classée.

Pris connaissance de l'imprimé de classement en date du 19/08/2022, et des mesures d'éclairages réalisées

- Installateur : INEO
- Date de création : 01/12/2022
- Marque des projecteurs : PHILLIPS
- Aire de jeu : 105x64
- Puissance par projecteur : 1500 watts
- Nombre total de projecteurs : 12
- Implantation latérale et symétrique : 8 mâts de 16 mètres de hauteur de feu et à 4,30 mètres de la ligne de touche.
- Type de sources lumineuses : **LED**
- Eclairage Moyen : 212 Lux
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.59
- Rapport (U2h) Facteur d'Uniformité : 0.81

Au regard des éléments transmis, La Commission prononce le classement de l'installation sportive en niveau E6 jusqu'au 01/12/2026.

CAP D'AIL – STADE DIDIER DESCHAMPS – NNI 60320101

Cette installation n'a jamais été classée.

Pris connaissance de l'imprimé de classement en date du 23/11/2022, et des mesures d'éclairages réalisées

- Installateur : INEO
- Date de création : 01/12/2022
- Marque des projecteurs : PHILLIPS
- Aire de jeu : 100x64
- Puissance par projecteur : 2000 watts
- Nombre total de projecteurs : 12
- Implantation latérale et symétrique : 4 mâts de 12 mètres de hauteur de feu et à 3 mètres de la ligne de touche.
- Type de sources lumineuses : **Iodures Métalliques**
- Eclairage Moyen : 121 Lux
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.29
- Rapport (U2h) Facteur d'Uniformité : 0.55

Au regard des éléments transmis, La Commission prononce le classement de l'installation sportive en niveau E7 jusqu'au 23/11/2024.

1.2. Confirmations de Niveau de classement

2.2. Confirmations de Niveau de classement

2.3 Changement de niveau de classement

3 CLASSEMENT DES ECLAIRAGES FUTSAL

3.1. Classements initiaux

3.2. Confirmations de Niveau de classement

3.3 Changement de niveau de classement

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

5. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU GRAND VAUCLUSE

CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

SAINT DIDIER – STADE DIDIER FOREST 2 – NNI 841080102

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Rapport de visite en date du 17/11/2022.
- Imprimé de classement en date du 17/11/2022.

Au regard des éléments transmis, la prononce le classement de l'installation sportive en T5 PN jusqu'au 17/11/2032.

1.2 Confirmations de Niveau de classement

CAMARET SUR AIGUES – STADE RENÉ ROUSSIERE 2 – NNI 840290102

Cette installation était classée en T6 PN jusqu'au 25/09/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T7 PN et des documents transmis :

- Rapport de visite en date du 13/10/2022.
- Imprimé de classement en date du 13/10/2022.
- L'AOP en date du 16/07/2022

Au regard des éléments transmis, la prononce le classement de l'installation sportive en T6 PN jusqu'au 16/10/2032.

RASTEAU – STADE DES DEUX JULIEN - NNI : 840960101

Cette installation était classée en T6 PN jusqu'au 18/09/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau T6 PN de l'installation sportive et des documents transmis :

- Rapport de visite en date du 12/10/2022.
- Imprimé de classement en date du 12/10/2022.
- Test In Situ en date du 04/02/2022, conforme à la réglementation.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en T6 PN jusqu'au 12/10/2032.

1.3 Changements de Niveau de classement

CABRIERES D'AVIGNON – STADE GRAND GEAS – NNI 840250101

Cette installation bénéficiait d'un classement en T5 PN jusqu'au 10/03/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 PN et des documents transmis :

- Rapport de visite en date du 16/12/2022.
- Imprimé de classement en date du 16/12/2022.

Au regard des éléments transmis, la prononce le classement de l'installation sportive en T6 PN jusqu'au 12/10/2031.

ROBION – STADE COMPLEXE SPORTIF ERIC DI MECO – NNI 840990101

Cette installation bénéficiait d'un classement en T5 PN jusqu'au 13/05/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 PN et des documents transmis :

- Rapport de visite en date du 15/12/2022.
- Imprimé de classement en date du 15/12/2022.

Au regard des éléments transmis, la prononce le classement de l'installation sportive en T6 PN jusqu'au 15/12/2032.

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

3.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

3.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

3.4 Réfection Bloc vestiaires

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4.1. Classements initiaux

4.2. Confirmations de Niveau de classement

4.3. Changements de Niveau de classement

5. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

6. AFFAIRES DIVERSES

CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de Niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

2.2. Confirmations de Niveau de classement

2.3 Changement de niveau de classement

ROBION – STADE COMPLEXE SPORTIF ERIC DI MECO- NNI : 840990101

Cette installation était classée en niveau E7 jusqu'au 24/06/2020.

Pris connaissance de l'imprimé de classement en date du 15/12/2022, et des mesures d'éclairages réalisées

- Installateur : Non renseigné
- Date de création : Non renseigné
- Marque des projecteurs : OSRAM
- Aire de jeu : 105X68
- Puissance par projecteur : 2000 Watts
- Nombre total de projecteurs : 24
- Implantation latérale et symétrique : 4 mâts de 25 mètres de hauteur de feu et à 8 mètres de la ligne de touche.
- Type de sources lumineuses : **Iodures Métalliques**
- Eclairage Moyen : 226 Lux
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.54
- Rapport (U2h) Facteur d'Uniformité : 0.73

Au regard des éléments transmis, La Commission prononce le classement de l'installation sportive en niveau E6 jusqu'au 15/12/2024.

3 CLASSEMENT DES ECLAIRAGES FUTSAL

3.1. Classements initiaux

3.2. Confirmations de Niveau de classement

3.3 Changement de niveau de classement

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

5. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE PROVENCE

CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de classement

CHATEAUNEUF LES MARTIGUES – STADE PLAINE DES SPORTS 2 - NNI : 130260102

Cette installation était classée en niveau T6 SYN jusqu'au 28/06/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau T5 SYN de l'installation sportive et des documents transmis :

- Rapport de visite en date du 09/08/2022.
- Imprimé de classement en date du 09/08/2022.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en T6 SYN jusqu'au 09/08/2032.

1.3 Changements de Niveau de classement

ARLES – STADE MAILHAN - NNI : 130040301

Cette installation ne bénéficiait pas de classement.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau T5 SYN de l'installation sportive et des documents transmis :

- Rapport de visite en date du 07/12/2022.
- Imprimé de classement en date du 07/12/2022.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en T5 PN jusqu'au 07/12/2032.

GRAVESON – STADE LA ROULADE 2 - NNI : 130450102

Cette installation était classée en niveau T6 PN jusqu'au 08/11/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en niveau T7 PN de l'installation sportive et des documents transmis :

- Rapport de visite en date du 12/12/2022.
- Imprimé de classement en date du 12/12/2022.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en T6 PN jusqu'au 12/12/2032.

MARSEILLE – STADE GASTON FLOTTE - NNI : 132080501

Cette installation était retirée du classement.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des photographies envoyées montrant la pose de synthétique dans les caniveaux autour de l'aire de jeu et des documents transmis :

- Rapport de visite en date du 27/09/2021.
- Imprimé de classement en date du 27/09/2021.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en T6 SYN jusqu'au 17/11/2030.

BERRE L'ETANG – STADE ROGER MARTIN ANNEXE – NNI : 130140102

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T7 et des documents transmis :

- Imprimé de classement en date du 03/11/2022.
- Rapport de visite en date du 03/11/2022.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en T7 SYN jusqu'au 03/11/2032.

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

3.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

3.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

3.4 Réfection Bloc vestiaires

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4.1. Classements initiaux

GRAVESON – GYMNASSE LA ROULADE – NNI : 130459902

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T7 SYN et des documents transmis :

- Rapport de visite en date du 23/09/2022.
- Imprimé de classement en date du 23/09/2022.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en Futsal 3 jusqu'au 22/12/2032.

4.2. Confirmations de Niveau de classement

4.3. Changements de Niveau de classement

5. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

6. AFFAIRES DIVERSES

MARSEILLE – STADE HENRI MICHELIER - NNI : 13208060

L'installation sportive HENRI MICHELIER était retirée du classement jusqu'au 17.06.2032.

La CRTIS prend connaissance des photographies transmises par Monsieur Éric THIERY faisant suite au rapport de visite de Monsieur Philippe SANNA, Président de la CDTIS du District de Provence.

Considérant que le banc de touche problématique puisque se situant dans la zone de sécurité a été enlevé par les services de la mairie.

Elle atteste que l'installation est de nouveau conforme aux prescriptions édictées par la Fédération Française de Football.

Au regard des éléments transmis, La Commission prononce le classement de l'installation sportive en niveau T6 SYN jusqu'au 16/01/2031.

MARSEILLE – STADE LA POMME - NNI : 132110501

L'installation sportive LA POMME était en niveau travaux jusqu'au 15.09.2022.

La CRTIS prend connaissance des photographies transmises par Monsieur Éric THIERY faisant suite à la visite des membres de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives et aux aménagements réalisés. Elle atteste que ces dernières sont conformes aux prescriptions voulues.

Au regard des éléments transmis, La Commission prononce le classement de l'installation sportive en niveau T4 SYN jusqu'au 12/12/2027.

CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de Niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

MARSEILLE – STADE LA BOMBARDIERE - NNI : 132120101

Cette installation n'a jamais été classée.

La CRTIS prend connaissance de la demande de classement initial du propriétaire, en date du 20/01/2022.

Pris connaissance de l'imprimé de classement en date du 17/10/2022, et des mesures d'éclairages réalisées

- Installateur : SNEF groupe Marseille
- Date de création : 26/05/2016
- Marque des projecteurs : HORO 2000
- Puissance par projecteur : 2000 watts
- Nombre total de projecteurs : 20
- Implantation latérale et symétrique : 4 mâts de 16 mètres de hauteur de feu et à 4 mètres de la ligne de touche.
- Type de sources lumineuses : **Iodures Métalliques**
- Eclairage Moyen : 227 Lux
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.41
- Rapport (U2h) Facteur d'Uniformité : 0.64

Au regard des éléments transmis, La Commission prononce le classement de l'installation sportive en niveau E6 jusqu'au 17/10/2024.

MARSEILLE – STADE ARSENE MANELLI - NNI : 132120401

Cette installation n'a jamais été classée.

Pris connaissance de l'imprimé de classement en date du 28/11/2022, et des mesures d'éclairages réalisées

- Installateur : Non renseigné
- Date de création : Non renseigné
- Marque des projecteurs : Non renseigné
- Aire de jeu : 100x60
- Puissance par projecteur : Non renseigné
- Nombre total de projecteurs : 20
- Implantation latérale et symétrique : 4 mâts à 4 mètres de la ligne de touche.
- Type de sources lumineuses : **Iodures Métalliques**

- Eclairage Moyen : 186 Lux
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.29
- Rapport (U2h) Facteur d'Uniformité : 0.55

Au regard des éléments transmis, La Commission prononce le classement de l'installation sportive en niveau E7 jusqu'au 24/12/2024.

MARSEILLE – STADE ANTOINE TERRADES - NNI : 132080401

Cette installation n'a jamais été classée.

La CRTIS prend connaissance de la volonté de classement initial du propriétaire, en date du 28/11/2022.

Pris connaissance de l'imprimé de classement en date du 28/11/2022, et des mesures d'éclairages réalisées

- Installateur : FX LIGHTING
- Date de création : 17/11/2022
- Marque des projecteurs : AREA PRO LED
- Aire de jeu : 105 X 68
- Puissance par projecteur : 1370 Watts
- Nombre total de projecteurs : 28
- Implantation latérale et symétrique : 4 mâts de 18 mètres de hauteur de feu et à 3,70 mètres de la ligne de touche.
- Type de sources lumineuses : **LED**
- Eclairage Moyen : 464 Lux
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.51
- Rapport (U2h) Facteur d'Uniformité : 0.71

Au regard des éléments transmis, La Commission prononce le classement de l'installation sportive en niveau E6 jusqu'au 28/11/2026.

SALON DE PROVENCE – STADE LURIAN - NNI : 131030601

Cette installation ne bénéficiait pas de classement.

Pris connaissance de l'imprimé de classement en date du 06/12/2022, et des mesures d'éclairages réalisées

- Installateur : Non renseigné
- Date de création : Non renseigné
- Marque des projecteurs : Non renseigné
- Aire de jeu : 100x60
- Puissance par projecteur : Non renseigné
- Nombre total de projecteurs : 12
- Implantation latérale et symétrique : 6 mâts de 22 mètres de hauteur de feu et à 18 mètres de la ligne de touche.
- Type de sources lumineuses : **Iodures Métalliques**
- Eclairage Moyen : 142 Lux
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.18
- Rapport (U2h) Facteur d'Uniformité : 0.40

Au regard des éléments transmis, La Commission prononce le classement de l'installation sportive en niveau E7 jusqu'au 06/12/2024.

SALON DE PROVENCE – STADE CANOURGUES - NNI : 131030201

Cette installation n'a jamais été classée.

Pris connaissance de l'imprimé de classement en date du 06/12/2022, et des mesures d'éclairagements réalisées

- Installateur : Non renseigné
- Date de création : Non renseigné
- Marque des projecteurs : Non renseigné
- Aire de jeu : 97x57
- Puissance par projecteur : Non renseigné
- Nombre total de projecteurs : 8
- Implantation latérale et symétrique : 4 mâts de 22 mètres de hauteur de feu et à 4 mètres de la ligne de touche.
- Type de sources lumineuses : **Iodures Métalliques**
- Eclairage Moyen : 115 Lux
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.22
- Rapport (U2h) Facteur d'Uniformité : 0.40

Au regard des éléments transmis, La Commission prononce le classement de l'installation sportive en niveau E7 jusqu'au 06/12/2024.

ARLES – STADE MAILHAN - NNI : 130040301

Cette installation ne bénéficiait pas de classement.

Pris connaissance de l'imprimé de classement en date du 07/12/2022, et des mesures d'éclairagements réalisées

- Installateur : Non renseigné
- Date de création : Non renseigné
- Marque des projecteurs : Non renseigné
- Aire de jeu : 100x62
- Puissance par projecteur : Non renseigné
- Nombre total de projecteurs : 12
- Implantation latérale et symétrique : 4 mâts de 18 mètres de hauteur de feu et à 3,70 mètres de la ligne de touche.
- Type de sources lumineuses : **Iodures Métalliques**
- Eclairage Moyen : 113 Lux
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.30
- Rapport (U2h) Facteur d'Uniformité : 0.53

Au regard des éléments transmis, La Commission prononce le classement de l'installation sportive en niveau E7 jusqu'au 07/12/2024.

2.2. Confirmations de Niveau de classement

MARSEILLE – STADE L'ESPERENZA 1 - NNI : 132120501

Cette installation n'a jamais été classée.

La CRTIS prend connaissance de la volonté de classement initial du propriétaire, en date du 20/01/2022.

Pris connaissance de l'imprimé de classement en date du 17/10/2022, et des mesures d'éclairagements réalisées

- Installateur : Non renseigné
- Date de création : Non renseigné
- Marque des projecteurs : Non renseigné
- Puissance par projecteur : 2000 watts
- Nombre total de projecteurs : 20
- Implantation latérale et symétrique : 4 mâts de 16 mètres de hauteur de feu et à 3 mètres de la ligne de touche.
- Type de sources lumineuses : **Iodures Métalliques**
- Eclairage Moyen : 150 Lux
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.41
- Rapport (U2h) Facteur d'Uniformité : 0.64

Au regard des éléments transmis, La Commission prononce le classement de l'installation sportive en niveau E6 jusqu'au 18/11/2024.

VENELLES – PARC DES SPORTS 3 - NNI : 131130103

Cette installation bénéficiait en niveau E6 jusqu'au 19/02/2022.

Pris connaissance de l'imprimé de classement en date du 12/01/2023, et des mesures d'éclairagements réalisées

- Installateur : Non renseigné
- Date de création : 18/10/2018
- Aire de jeu : 100x65
- Marque des projecteurs : BVP 52 OUT 250 K
- Puissance par projecteur : 1571 watts
- Nombre total de projecteurs : 12
- Implantation latérale et symétrique : 4 mâts de 18 mètres de hauteur de feu et à 4,50 mètres de la ligne de touche.
- Type de sources lumineuses : **LED**
- Eclairage Moyen : 146 Lux
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.46
- Rapport (U2h) Facteur d'Uniformité : 0.64

Au regard des éléments transmis, La Commission prononce le classement de l'installation sportive en niveau E6 jusqu'au 12/01/2027.

MARSEILLE – STADE DE L'ESTAGUE - NNI : 132160301

Cette installation n'a jamais été classée.

La CRTIS prend connaissance de la volonté du propriétaire, en date du 12/11/2022, de procéder au classement initial de l'installation.

Pris connaissance de l'imprimé de classement en date du 12/11/2021 et des mesures d'éclairagements réalisées :

- Type source éclairage : **Iodures Métalliques**
- Eclairage Moyen : 216 Lux
- Rapport (U1H) Mini/Maxi : 0.40
- Rapport (U2h) Facteur d'Uniformité : 0.53

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en niveau E7 jusqu'au 10/11/2024.

AIX EN PROVENCE – STADE DE LA CONSTANCE - NNI : 130012101

Cette installation n'a jamais été classée.

La CRTIS prend connaissance de la volonté du propriétaire, en date du 18/11/2022, de procéder au classement initial de l'installation.

Pris connaissance de l'imprimé de classement en date du 18/11/2021 et des mesures d'éclairements réalisées :

- **Type source éclairage : LED**
- Eclairement Moyen : 171 Lux
- Rapport (U1H) Mini/Maxi : 0.42
- Rapport (U2h) Facteur d'Uniformité : 0.67

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en niveau E6 jusqu'au 18/11/2026.

ALLAUCH – STADE DALMASSO- NNI : 130020201

Cette installation était classée en niveau E7 jusqu'au 19/12/2021.

Pris connaissance de l'imprimé de classement en date du 23/11/2022, et des mesures d'éclairements réalisées

- Installateur : Non renseigné
- Date de création : Non renseigné
- Marque des projecteurs : Non renseigné
- Aire de jeu : 100x65
- Puissance par projecteur : Non renseigné
- Nombre total de projecteurs : Non renseigné
- Implantation latérale et symétrique : 4 mâts à 3,70 mètres de la ligne de touche.
- **Type de sources lumineuses : Iodures Métalliques**
- Eclairement Moyen : 316 Lux
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.25
- Rapport (U2h) Facteur d'Uniformité : 0.44

Attendu que l'article 3.4.1. du règlement des terrains et installations sportives dispose que : « Afin d'obtenir un classement en niveau E6, le rapport entre le point le moins éclairé et le plus éclairé doit satisfaire à une moyenne de 0,40. Que le facteur d'uniformité doit être supérieur ou égal à 0,60

Au regard des éléments transmis, La Commission prononce le classement de l'installation sportive en niveau E7 jusqu'au 23/11/2024.

2.3 Changement de niveau de classement

SIX FOURS LES PLAGES – STADE ANTOINE BAPTISTE - NNI : 831290101

Cette installation bénéficiait en niveau E6 jusqu'au 02/06/2017.

La CRTIS prend connaissance du changement de classement en date du 26/10/2021.

Pris connaissance de l'imprimé de classement en date du 14/10/2021, et des mesures d'éclairements réalisées

- Nombre total de projecteurs : 12

- Implantation latérale et symétrique : 4 mâts de 12 mètres de hauteur de feu.
- Type de sources lumineuses : **LED**
- Eclairage Moyen : 303 Lux
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.50
- Rapport (U2h) Facteur d'Uniformité : 0.65
- Point Bis : Conformes

Au regard des éléments transmis, La Commission prononce le classement de l'installation sportive en niveau E5 jusqu'au 14/10/2025.

SAINT-VICTORET – STADE MUNICIPAL 1 - NNI : 131020101

Cette installation était classée en niveau E7 jusqu'au 25/03/2022.

Pris connaissance de l'imprimé de classement en date du 16/11/2022, et des mesures d'éclairages réalisées

- Installateur : Non renseigné
- Date de création : 01/12/2019
- Marque des projecteurs : Non renseigné
- Aire de jeu : 105 x 68
- Puissance par projecteur : Non renseigné
- Nombre total de projecteurs : 20
- Implantation latérale et symétrique : 8 mâts de 18 mètres de hauteur de feu et à 8 mètres de la ligne de touche.
- Type de sources lumineuses : **Iodures Métalliques**
- Eclairage Moyen : 226 Lux
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.55
- Rapport (U2h) Facteur d'Uniformité : 0.71

Au regard des éléments transmis, La Commission prononce le classement de l'installation sportive en niveau E6 jusqu'au 16/11/2024.

CARNOUX – STADE MARCEL CERDAN 1 - NNI : 131190101

Cette installation était classée en niveau E5 jusqu'au 19/07/2022.

Pris connaissance de l'imprimé de classement en date du 29/06/2022, et des mesures d'éclairages réalisées

- Installateur : Non renseigné
- Date de création : Non renseigné
- Marque des projecteurs : HQISTSINL HORO
- Aire de jeu : 105x68
- Puissance par projecteur : 2000 Watts
- Nombre total de projecteurs : 38
- Implantation latérale et symétrique : 4 mâts de 24 mètres de hauteur de feu et à 10 mètres de la ligne de touche.
- Type de sources lumineuses : **Iodures Métalliques**
- Eclairage Moyen : 289 Lux
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.30
- Rapport (U2h) Facteur d'Uniformité : 0.55

Au regard des éléments transmis, La Commission prononce le classement de l'installation sportive en niveau E7 jusqu'au 20/07/2024.

3 CLASSEMENT DES ECLAIRAGES FUTSAL

3.1. Classements initiaux

3.2. Confirmations de Niveau de classement

3.3 Changement de niveau de classement

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

5. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DU VAR

CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de classement

LE CANNET DES MAURES – STADE MUNICIPAL LE RECOUS - NNI : 830310101

Cette installation était classée en T5 SYN jusqu'au 14/10/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau T5 SYN de l'installation sportive et des documents transmis :

- Rapport de visite en date du 18/03/2023.
- Imprimé de classement en date du 28/03/2023.
- Test In Situ en date du 04/02/2022, conforme à la réglementation.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en T5 SYN jusqu'au 18/03/2032.

CARQUEIRANNE – STADE RIQUIER - NNI : 830340101

Cette installation était classée en T4 PN jusqu'au 01/10/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau T4 SYN de l'installation sportive et des documents transmis :

- Rapport de visite en date du 23/11/2022.
- Imprimé de classement en date du 23/11/2022.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en T4 PN jusqu'au 23/11/2032.

GAREOULT – STADE MAXIME POGNANT – NNI : 830640102

Cette installation était classée en T6 SYN jusqu'au 16/11/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T7 PN et des documents transmis :

- Rapport de visite en date du 23/09/2022.
- Imprimé de classement en date du 23/09/2022.
- Les Test In Situ périodiques N+10 du 24/10/2022.

Au regard des éléments transmis, la prononce le classement de l'installation sportive en T6 SYN jusqu'au 23/09/2032.

ROQUEBRUNE SUR ARGENS – STADE DE LA BOUVERIE - NNI : 831070201

Cette installation était classée en T5 PN jusqu'au 09/05/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en niveau T5 PN de l'installation sportive et des documents transmis :

- Rapport de visite en date du 16/03/2022.
- Imprimé de classement en date du 16/03/2022.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en T5 PN jusqu'au 16/03/2032.

1.1 Changements de Niveau de classement

ROCBARON – STADE LA VERRERIE - NNI : 831060101

Cette installation était classée en niveau 5 SYE jusqu'au 30/06/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en niveau T5 SYN de l'installation sportive et des documents transmis :

- Rapport de visite en date du 18/10/2022.
- Imprimé de classement en date du 18/10/2022.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en T5 SYN jusqu'au 18/10/2032.

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

3.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

3.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

3.4 Réfection Bloc vestiaires

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4.1. Classements initiaux

TOULON – SALLE MARQUISANNE - NNI : 831379906

Cette installation n'a jamais été classée.

La CRTIS prend connaissance du courriel du propriétaire en date du 16/12/2021, souhaitant le classement initial de l'installation du gymnase MARQUISANNE.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 4 et des documents transmis :

- Rapport de visite en date du 30/09/2022.
- Imprimé de classement en date du 16/12/2021.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en Futsal 4 jusqu'au 16/12/2032.

CUERS – STADE PAUL ROCOFORT NNI : 830490101

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 4 et des documents transmis :

- Imprimé de classement en date du 24/11/2021.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en Futsal 4 jusqu'au 24/11/2032.

4.2. Confirmations de Niveau de classement

4.3. Changements de Niveau de classement

5. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

6. AFFAIRES DIVERSES

CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de Niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

2.1. Classements initiaux

LA CADIERE D'AZUR – STADE FRANCIS ITRAC - NNI : 830270101

Cette installation n'a jamais été classée.

La CRTIS prend connaissance de la volonté du propriétaire, en date du 12/11/2022, de procéder au classement initial de l'installation.

Pris connaissance de l'imprimé de classement en date du 12/11/2021 et des mesures d'éclairements réalisées :

- **Type source éclairage : Iodures Métalliques**
- Eclairement Moyen : 128 Lux
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.29
- Rapport (U2h) Facteur d'Uniformité : 0.48

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en niveau E7 jusqu'au 10/12/2023.

2.2. Confirmations de Niveau de classement

LA ROQUEBRUSSANNE – STADE DOCTEUR CAULET- NNI : 831080101

Cette installation était classée en E7 jusqu'au 17/12/2017.

La CRTIS prend connaissance de la volonté du propriétaire, en date du 29/03/2022, de procéder à la confirmation de classement de l'installation.

Pris connaissance de l'imprimé de classement en date du 08/11/2021 et des mesures d'éclairements réalisées :

- **Type source éclairage : Iodures Métalliques**
- Eclairement Moyen : 148 Lux
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.32
- Rapport (U2h) Facteur d'Uniformité : 0.48

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en niveau E7 jusqu'au 25/02/2024.

SAINT MANDRIER SUR MER – STADE GILBERT LANERIERE- NNI : 831530202

Cette installation était classée en E7 jusqu'au 14/04/2017.

La CRTIS prend connaissance de la volonté du propriétaire, en date du 12/01/2022, de procéder à la confirmation de classement de l'installation.

Pris connaissance de l'imprimé de classement en date du 12/01/2022 et des mesures d'éclairements réalisées :

- **Type source éclairage : Iodures Métalliques**
- Eclairement Moyen : 91 Lux
- Rapport (U1h) Mini/Maxi : 0.25
- Rapport (U2h) Facteur d'Uniformité : 0.46

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en niveau E7 jusqu'au 12/01/2024.

LA LONDE DES MAURES – STADE GUILLAUMONT- NNI : 830710101

Cette installation était classée en E7 jusqu'au 26/01/2020.

La CRTIS prend connaissance de la volonté du propriétaire, en date du 10/12/2021, de procéder à la confirmation de classement de l'installation.

Pris connaissance de l'imprimé de classement en date du 08/11/2021 et des mesures d'éclairements réalisées :

- **Type source éclairage : Iodures Métalliques**
- Eclairement Moyen : 140 Lux
- Rapport Mini/Maxi : 0.30
- Facteur d'Uniformité : 0.52

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en niveau E7 jusqu'au 10/12/2023.

BRIGNOLES – STADE VABRE 2 SALVATORI- NNI : 830230202

Cette installation était classée en E7 jusqu'au 14/03/2021.

La CRTIS prend connaissance de la volonté du propriétaire, en date du 10/12/2021, de procéder à la confirmation de classement de l'installation.

Pris connaissance de l'imprimé de classement en date du 06/12/2021 et des mesures d'éclairements réalisées :

- **Type source éclairage : Iodures Métalliques**
- Eclairement Moyen : 152 Lux
- Rapport Mini/Maxi : 0.15
- Facteur d'Uniformité : 0.40

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en niveau E7 jusqu'au 06/12/2023.

2.3 Changement de niveau de classement

LE REVEST LES EAUX – STADE DE LA COLLINE- NNI : 831030101

Cette installation était classée en E6 jusqu'au 06/04/2018.

La CRTIS prend connaissance de la volonté du propriétaire, en date du 10/12/2021, de procéder à la confirmation de classement de l'installation.

Pris connaissance de l'imprimé de classement en date du 02/12/2021 et des mesures d'éclairements réalisées :

- **Type source éclairage : Iodures Métalliques**
- Eclairage Moyen : 177 Lux
- Rapport Mini/Maxi : 0.35
- Facteur d'Uniformité : 0.53

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation sportive en niveau E7 jusqu'au 12/01/2027.

3 CLASSEMENT DES ECLAIRAGES FUTSAL

3.1. Classements initiaux

3.2. Confirmations de Niveau de classement

3.3 Changement de niveau de classement

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

5. AFFAIRES DIVERSES

Président
PATRICK SCALA

Secrétaire
PIERRE ALCOVERRO